



Avis pour VS260

Table des matières

Avis.....	5
Recyclage (États-Unis et Canada)	5
Consignes de sécurité importantes	5
Renseignements de sécurité importants	6
Restriction d'utilisation.....	10
Liste des symboles et instructions de sécurité	10
Où obtenir de l'aide (É.-U. et Canada).....	14
Déclaration de conformité avec la FCC	16
Arbitrage exécutoire et recours collectifs.....	17
Marques de commerce.....	20
Avis sur les droits d'auteur.....	21
Note concernant l'utilisation responsable du matériel protégé par les lois sur les droits d'auteur ..	21
Attribution du droit d'auteur.....	21

Avis

Consultez ces sections pour des avis importants concernant votre projecteur.

[Recyclage \(États-Unis et Canada\)](#)

[Consignes de sécurité importantes](#)

[Renseignements de sécurité importants](#)

[Liste des symboles et instructions de sécurité](#)

[Où obtenir de l'aide \(É.-U. et Canada\)](#)

[Déclaration de conformité avec la FCC](#)

[Arbitrage exécutoire et recours collectifs](#)

[Marques de commerce](#)

[Avis sur les droits d'auteur](#)

Recyclage (États-Unis et Canada)

Epson offre un programme de recyclage des produits en fin de vie. Veuillez consulter [ce site](#) pour obtenir des informations sur la façon de retourner votre produit pour une élimination appropriée.

Sujet parent: [Avis](#)

Consignes de sécurité importantes

Mise en garde: Ne regardez jamais dans l'objectif du projecteur lorsque la lampe est allumée; la lumière intense peut abîmer votre vue. Ne laissez jamais des enfants regarder dans l'objectif lorsque le projecteur est allumé. N'ouvrez jamais les couvercles du projecteur, à l'exception des couvercles de la lampe et du filtre. Des tensions électriques dangereuses présentes à l'intérieur du projecteur peuvent causer des blessures graves. Sauf indication contraire dans le *Guide de l'utilisateur*, n'essayez jamais de réparer vous-même ce produit. Pour toute réparation, adressez-vous à un technicien qualifié.

Avertissement: Le projecteur et ses accessoires sont livrés dans des sacs de plastique. Afin d'éviter tout risque d'étouffement, gardez les sacs de plastique hors de portée des enfants.

Mise en garde: Lorsque vous remplacez la lampe, ne touchez jamais la nouvelle lampe avec les doigts; les traces invisibles laissées par les doigts peuvent en réduire la durée utile. Utilisez un chiffon ou des gants pour manipuler la lampe neuve.

Sujet parent: [Avis](#)

Renseignements de sécurité importants

Suivez ces consignes de sécurité au moment d'installer et d'utiliser le projecteur :

- Ne regardez pas dans l'objectif lorsque le projecteur est allumé. Le faisceau lumineux intense peut abîmer votre vue. Évitez de vous tenir debout devant le projecteur afin que la lumière intense ne brille pas devant vos yeux.
- Ne posez pas le projecteur sur un chariot, une table ou un support instable.
- N'utilisez pas le projecteur de côté ou en position inclinée. N'inclinez pas le projecteur de plus de 30° vers l'avant ou l'arrière.
- Pour installer le projecteur au plafond ou au mur, adressez-vous à un technicien qualifié qui utilisera le matériel de montage conçu pour le projecteur.
- Le fait de ne pas installer le support de plafond et le projecteur peut provoquer la chute du projecteur. Après avoir installé le support Epson spécifique approprié pour votre projecteur, assurez-vous de le fixer à tous les points de fixation au plafond du projecteur. Fixez également le projecteur et les supports en utilisant un câble suffisamment solide pour supporter leur poids.
- Lorsque vous installez le projecteur dans un emplacement en hauteur comme un plafond, un mur ou une tablette, utilisez un câble suffisamment solide pour supporter le projecteur à l'emplacement d'installation et éviter sa chute.
- Lorsque vous installez ou réglez le support de montage au plafond ou au mur, n'utilisez pas d'adhésifs pour empêcher les vis de se desserrer ni d'huiles ou de lubrifiants. Cela pourrait fissurer le boîtier du projecteur et détacher ce dernier de son support de montage au plafond. Cela pourrait causer des blessures graves à quiconque se trouvant sous le support de montage et le projecteur pourrait s'abîmer.
- N'utilisez pas le projecteur près de l'eau, de sources de chaleur, de fils électriques à haute tension ou de sources de champs magnétiques.
- Utilisez le type de source d'alimentation indiqué sur le projecteur. L'utilisation d'une source d'alimentation différente peut provoquer un incendie ou une décharge électrique. Si vous avez un doute quant à l'alimentation, consultez votre revendeur ou votre compagnie d'électricité.
- Placez le projecteur près d'une prise de courant où la fiche peut être débranchée facilement.
- Prenez les précautions ci-après pour la fiche : Ne saisissez pas la fiche avec des mains humides. N'insérez pas la fiche dans une prise poussiéreuse. Insérez la fiche à fond dans la prise. Ne tirez pas sur le cordon d'alimentation pour débrancher la fiche; tenez fermement cette dernière lorsque vous la débranchez. Évitez de surcharger les prises murales, les rallonges ou les blocs multiprises. Ne pas se conformer à ces consignes pourrait provoquer un incendie ou une décharge électrique.

- Ne placez pas le projecteur dans un endroit où l'on peut facilement marcher sur le cordon d'alimentation. Cela risque de dénuder le cordon ou d'endommager la fiche.
- Débranchez le projecteur de la prise murale et laissez-le refroidir avant de le nettoyer. Pour le nettoyage, utilisez un chiffon sec (ou, pour les saletés ou taches difficiles à enlever, un chiffon humide bien essoré). N'utilisez pas de nettoyants aérosol ou liquides, de pulvérisateurs contenant des gaz inflammables ou des solvants tels que l'alcool, le diluant pour peintures et le benzène.
- N'obstruez pas les fentes et les ouvertures du boîtier du projecteur. Elles assurent la ventilation et empêchent la surchauffe du projecteur. Ne placez pas le projecteur sur un sofa, sur un tapis ou sur toute surface molle ou encore sur une pile de feuilles de papier détachées. Ne couvrez pas le projecteur avec une couverture, un rideau ou une nappe de table. Si vous installez le projecteur à proximité d'un mur, laissez un espace d'au moins 7,9 po (20 cm) entre le mur et le projecteur.
- N'utilisez pas le projecteur dans un endroit encastré, à moins qu'une ventilation appropriée ait été prévue.
- Ne permettez jamais l'insertion d'objets dans les ouvertures du projecteur. Ne laissez pas d'objets, particulièrement les objets inflammables, près du projecteur. Ne renversez jamais de liquide dans le projecteur.
- Si vous utilisez plusieurs projecteurs côté à côté, prévoyez au moins 2 pi (60 cm) d'espace entre les projecteurs pour assurer une ventilation adéquate.
- Il est possible que vous deviez nettoyer le filtre à air et les orifices de ventilation. Un filtre à air et/ou un orifice de ventilation bloqué peuvent nuire à la ventilation requise pour le refroidissement du projecteur. N'utilisez pas d'air comprimé, car les gaz peuvent laisser un résidu.
- Ne rangez pas le projecteur à l'extérieur pendant des périodes prolongées.
- Conservez les piles qui ont été retirées de la télécommande hors de la portée des enfants. Les enfants pourraient ingérer les piles et ces dernières pourraient être coincées dans la gorge. Si une pile est avalée, consultez immédiatement un médecin.
- Sauf indication contraire dans le *Guide de l'utilisateur*, n'essayez jamais de réparer vous-même ce produit. Pour toute réparation, adressez-vous à un technicien qualifié. L'ouverture ou le retrait des couvercles de l'appareil risque de vous exposer à des tensions électriques dangereuses et à d'autres dangers.
- N'ouvrez jamais les couvercles du projecteur sauf si le *Guide de l'utilisateur* l'exige pour des raisons précises. Ne tentez jamais de démonter ou de modifier le projecteur. Pour toutes les réparations, adressez-vous à un technicien qualifié.
- Débranchez le projecteur de la prise murale et adressez-vous à un technicien qualifié dans les cas suivants : si le projecteur ne fonctionne pas normalement même si vous suivez les directives d'utilisation ou si vous notez des changements marqués concernant son rendement; si le projecteur émet de la fumée, des odeurs étranges ou des bruits étranges; si le cordon d'alimentation est dénudé

ou la fiche est endommagée; si du liquide ou des objets inconnus ont pénétré à l'intérieur du projecteur, ou s'il a été exposé à la pluie ou à l'eau; si le projecteur a fait l'objet d'une chute ou si le boîtier a été endommagé.

- Ne touchez pas à la fiche durant un orage électrique. Sinon, vous pourriez recevoir un choc électrique.
- Débranchez le projecteur si vous ne comptez pas l'utiliser pendant un certain temps.
- N'utilisez pas le projecteur où il peut être exposé à la pluie, à l'eau ou à un niveau d'humidité excessif.
- N'utilisez pas ou n'entreposez pas le projecteur où il peut être exposé à de la fumée, de la vapeur d'eau, des gaz corrosifs, de la poussière excessive, des vibrations ou des impacts.
- N'utilisez pas le projecteur à un endroit où des gaz inflammables ou explosifs pourraient être présents.
- N'utilisez pas et n'entreposez pas le projecteur ou sa télécommande à proximité d'un appareil de chauffage, sous la lumière directe du soleil ou dans un véhicule fermé.
- Si vous utilisez le projecteur dans un pays autre que celui dans lequel vous l'avez acheté, utilisez le cordon d'alimentation approprié pour ce pays.
- Ne montez pas sur le projecteur et ne placez pas d'objets lourds dessus.
- Utilisez seulement le projecteur si la température est comprise dans cet intervalle :

41 à 95 °F (5 à 35 °C) à une altitude de 7 500 pi (2 286 m) ou moins, ou 41 à 86 °F (5 à 30 °C) à une altitude plus élevée.

En dehors de cette plage de températures, l'image projetée risque d'être instable et le projecteur peut subir des dommages. N'utilisez pas ou n'entreposez pas le projecteur à un endroit où il pourrait être exposé à des changements soudains de température.

- N'entreposez pas le projecteur à des températures qui ne sont pas comprises entre 14 et 140 °F (–10 et 60 °C) ou à la lumière directe du soleil pendant de longues périodes. Cela peut endommager le boîtier.
- Ne placez rien qui puisse se tordre ou s'abîmer du fait de la chaleur à proximité des événements d'aération. N'approchez pas vos mains ni votre visage des orifices de ventilation en cours de projection. N'approchez pas votre visage du projecteur en cours de projection.
- Avant de déplacer le projecteur, assurez-vous qu'il est hors tension, que sa fiche est débranchée de la prise et que tous les câbles sont déconnectés.
- Ne tentez jamais d'enlever la lampe immédiatement après utilisation, car elle est brûlante. Avant de retirer la lampe, éteignez le projecteur et attendez au moins une heure pour que la lampe puisse refroidir.
- Ne démontez pas la lampe et ne la soumettez pas à des chocs.

- Ne placez pas la source d'une flamme nue, comme une bougie allumée, sur le projecteur ou à proximité de celui-ci.
- Lors de la projection, n'obstinez pas l'objectif à l'aide d'un livre ou d'un objet autre que le couvre-objectif. Cela pourrait endommager le projecteur ou provoquer un incendie.
- Ne modifiez pas le cordon d'alimentation. Ne placez pas d'objets trop lourds sur le cordon d'alimentation et évitez de le tordre, de le courber ou de tirer dessus. Faites en sorte que le cordon d'alimentation ne se trouve pas à proximité d'appareils électriques chauds.
- Si la lampe se brise, aérez la pièce de manière à éviter que les gaz émis lorsque la lampe se brise ne soient inhalés ou n'entrent en contact avec vos yeux ou votre bouche. Si vous inhalez du gaz ou s'il y a contact entre le gaz et vos yeux ou votre bouche, consultez immédiatement un médecin.
- Si le projecteur est monté au plafond et que la lampe se brise, soyez vigilant afin d'éviter que des fragments de la lampe brisée n'entrent en contact avec vos yeux ou votre bouche lorsque vous retirez le couvercle de la lampe. Si des morceaux de verre entrent en contact avec vos yeux ou votre bouche, demandez un avis médical immédiatement.
- Baissez toujours le volume avant de mettre le projecteur hors tension. Allumer le projecteur avec un volume trop élevé peut endommager votre ouïe.
- Un usage incorrect des piles peut entraîner la fuite du liquide et le bris de celles-ci, et poser ainsi un risque d'incendie, de blessure ou de corrosion. Lorsque vous remplacez les piles, prenez les précautions suivantes : insérez les piles en respectant les polarités; n'utilisez pas de piles d'un type différent et ne mélangez pas des piles neuves avec des piles usagées; n'utilisez pas d'autres piles que celles qui sont indiquées; si les piles fuient, essuyez le liquide avec un chiffon doux; si le liquide des piles vous touche les mains, lavez-les immédiatement; remplacez les piles dès qu'elles sont épuisées; retirez les piles si vous ne pensez pas utiliser le projecteur pendant une longue période; n'exposez pas les piles à la chaleur ni aux flammes et ne les plongez pas dans l'eau; jetez les piles usagées en conformité avec la réglementation locale; conservez les piles hors de la portée des enfants. Les piles présentent un risque d'étouffement et sont très dangereuses en cas d'ingestion.

Remarque:  La ou les lampes utilisée(s) par les projecteurs contiennent du mercure. Veuillez consulter les réglementations provinciales et locales concernant l'élimination et le recyclage. Ne mettez pas les lampes au rebut.

[Restriction d'utilisation](#)

Sujet parent: [Avis](#)

Restriction d'utilisation

Lorsque ce produit est utilisé pour des applications nécessitant une grande fiabilité/sécurité comme les dispositifs de transport liés aux domaines aéronautique, ferroviaire, maritime et automobile; aux appareils de prévention des catastrophes; à divers dispositifs de sécurité ou dispositifs fonctionnels/de précision, vous devriez utiliser ce produit seulement après avoir pris en considération l'ajout de dispositifs de sécurité et de redondances dans votre conception afin de maintenir la sécurité et la fiabilité totale du système.

Puisque ce produit n'est pas destiné à être utilisé dans des applications nécessitant une très grande fiabilité/sécurité telles que le matériel aéronautique, le matériel de communication principal, le matériel de contrôle de l'énergie nucléaire ou le matériel médical lié à des soins médicaux directs, veuillez juger par vous-même si ce produit convient à l'utilisation que vous souhaitez en faire après avoir effectué une évaluation complète.

Sujet parent: [Renseignements de sécurité importants](#)

Liste des symboles et instructions de sécurité

Le tableau suivant indique la signification des symboles de sécurité étiquetés sur l'équipement.

Nº	Symbole	Normes approuvées	Description
1		IEC60417 No. 5007	« Marche » (alimentation) Pour indiquer la connexion au secteur.
2		IEC60417 No. 5008	« Arrêt » (alimentation) Pour indiquer le débranchement du secteur.
3		IEC60417 No. 5009	Veille Pour identifier l'interrupteur ou la position de l'interrupteur qui permet d'allumer une partie de l'équipement afin que celui-ci passe en mode veille.

Nº	Symbole	Normes approuvées	Description
4		ISO7000 No. 0434B IEC3864-B3.1	Mise en garde Pour identifier une mise en garde générale lors de l'utilisation du produit.
5		IEC60417 No. 5041	Mise en garde, surface chaude Pour indiquer que l'élément marqué peut être chaud et ne doit pas être touché sans prendre de précautions.
6		IEC60417 No. 6042 ISO3864-B3.6	Mise en garde, risque de décharge électrique Pour identifier l'équipement qui représente un risque de décharge électrique.
7		IEC60417 No. 5957	Pour utilisation à l'intérieur uniquement. Pour identifier un équipement électrique conçu principalement pour une utilisation à l'intérieur.
8		IEC60417 No. 5926	Polarité du connecteur d'alimentation c.c. Pour identifier la connexion positive et négative (la polarité) d'un équipement sur lequel une alimentation électrique c.c. peut être connectée.
9		—	Polarité du connecteur d'alimentation c.c. Pour identifier la connexion positive et négative (la polarité) d'un équipement sur lequel une alimentation électrique c.c. peut être connectée.
10		IEC60417 No. 5001B	Pile, général Sur un équipement alimenté par des piles. Pour identifier un dispositif, par exemple un couvercle pour le compartiment des piles ou les bornes du connecteur.

Nº	Symbole	Normes approuvées	Description
11		IEC60417 No. 5002	Positionnement de l'élément Pour identifier le support des piles lui-même et pour identifier le positionnement du/des élément(s) à l'intérieur du support des piles.
12		—	Positionnement de l'élément Pour identifier le support des piles lui-même et pour identifier le positionnement du/des élément(s) à l'intérieur du support des piles.
13		IEC60417 No. 5019	Terre de protection Pour identifier la borne destinée à être connectée à un conducteur externe pour protection contre les décharges électriques en cas de défaut, ou la borne d'une électrode de terre de protection.
14		IEC60417 No. 5017	Terre Pour identifier une borne de terre (masse) dans le cas où le symbole N°13 n'est pas requis explicitement.
15		IEC60417 No. 5032	Courant alternatif Pour indiquer sur la plaque signalétique que l'équipement est adapté au courant alternatif uniquement; pour identifier les bornes appropriées.
16		IEC60417 No. 5031	Courant continu Pour indiquer sur la plaque signalétique que l'équipement est adapté au courant continu uniquement; pour identifier les bornes appropriées.

Nº	Symbole	Normes approuvées	Description
17		IEC60417 No. 5172	Équipement de classe II Pour identifier les équipements répondant aux exigences de sécurité spécifiées pour les équipements de classe II conformément à CEI 61140.
18		ISO 3864	Interdiction générale Pour identifier les actions ou les opérations interdites.
19		ISO 3864	Interdiction de contact Pour indiquer des blessures pouvant survenir à la suite d'un contact avec une partie spécifique de l'équipement.
20		—	Pour indiquer qu'il ne faut jamais regarder dans l'objectif pendant que le projecteur est allumé.
21		—	Pour indiquer de ne rien placer sur le projecteur.
22		ISO3864 IEC60825-1	Mise en garde, rayonnement laser Pour indiquer que l'équipement est doté d'une pièce à rayonnement laser.
23		ISO 3864	Interdiction de démontage Pour indiquer un risque de blessure, telle qu'une décharge électrique, si l'équipement est démonté.
24		IEC60417 No. 5266	Veille, veille partielle Pour indiquer que cette partie de l'équipement est en état prêt.

Nº	Symbole	Normes approuvées	Description
25		ISO3864 IEC60417 No. 5057	Attention, pièces amovibles Pour indiquer que vous devez rester à l'écart des pièces amovibles tel qu'indiqué dans les normes de protection.
26		IEC60417-6056	Attention, lames de ventilateur en rotation Pour indiquer que vous devez rester à l'écart des pales de ventilateur en rotation.
27		IEC60417-6043	Attention, coins pointus Pour indiquer que vous ne devez pas toucher les coins pointus.
28		—	Pour indiquer que vous ne devez pas regarder dans l'objectif pendant la projection.
29		ISO7010 Nº W027 ISO3864	Avertissement, émission de lumière (UV, lumière visible, IR, etc.) Pour indiquer que vous devez faire attention de ne pas vous blesser les yeux ou la peau à proximité des parties qui émettent de la lumière.
30		IEC60417 Nº 5109	À ne pas utiliser dans les zones résidentielles Pour indiquer que le dispositif électrique ne convient pas à une utilisation dans une zone résidentielle.

Sujet parent: [Avis](#)

Où obtenir de l'aide (É.-U. et Canada)

Voici les options qui s'offrent à vous pour communiquer avec Epson afin d'obtenir des services de soutien technique :

Assistance par Internet

Consultez le site Web de soutien d'Epson à l'adresse epson.ca/support et sélectionnez votre produit pour obtenir des solutions aux problèmes courants qui concernent votre projecteur. Vous pouvez y télécharger des logiciels utilitaires et de la documentation, consulter une foire aux questions et des conseils de dépannage, ou envoyer vos questions par courriel à Epson.

Contacter un représentant du soutien

Pour utiliser le service Epson PrivateLine Support, composez le 1 800 637-7661. Ce service est offert pendant toute la durée de votre garantie. Vous pouvez également communiquer avec un spécialiste du soutien pour les projecteurs en composant le (562) 276-4394 (É.-U.) ou le (905) 709-3839 (Canada).

Le soutien technique est offert de 6 h à 20 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, et de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, le samedi.

Les jours et les heures de service peuvent changer sans préavis. Des frais d'interurbain peuvent s'appliquer.

Avant de communiquer avec Epson, ayez les informations suivantes sous la main :

- Nom du produit
- Numéro de série du produit (situé sur le dessous ou à l'arrière du projecteur ou dans le système de menus)
- Preuve d'achat (telle qu'un reçu de magasin) et date d'achat
- Configuration informatique ou vidéo
- Description du problème

Achat de fournitures et d'accessoires

Vous pouvez vous procurer des écrans, d'autres accessoires en option ou des pièces de remplacement auprès d'un revendeur agréé Epson. Pour trouver le revendeur le plus près de chez vous, composez le 1 800 807-7766. Ou vous pouvez effectuer des achats en ligne au epsonstore.com (États-Unis) ou epsonstore.ca (Canada).

Pour acheter une télécommande de remplacement, composez le (562) 276-4394 (États-Unis) ou (905) 709-3839 (pour obtenir les coordonnées d'un revendeur au Canada).

Sujet parent: [Avis](#)

Déclaration de conformité avec la FCC

Pour les utilisateurs américains

À l'issue des tests dont il a fait l'objet, cet appareil a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe B conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat contre les interférences néfastes dans les installations résidentielles. Cet appareil produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s'il n'est pas installé ou utilisé conformément aux directives, peut brouiller les communications radio ou télévisuelles. Toutefois, il est impossible de garantir qu'aucune interférence ne se produira dans une installation particulière. Si cet équipement brouille la réception des ondes radio et télévisuelles, ce que vous pouvez déterminer en éteignant et en rallumant l'équipement, nous vous encourageons à prendre l'une ou plusieurs des mesures correctives suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne réceptrice.
- Éloignez l'appareil du récepteur.
- Branchez l'appareil à une autre prise ou sur un autre circuit que celui du récepteur.
- Demandez conseil au revendeur de l'appareil ou obtenez l'aide d'un technicien radio/télévision expérimenté.

Cet appareil est conforme à la partie 15 de la réglementation FCC. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles et (2) l'appareil doit accepter toute interférence en réception, y compris les interférences causant un dysfonctionnement de l'appareil.

AVERTISSEMENT

Le branchement d'un câble d'interface non blindé à ce matériel entraînera l'annulation de l'homologation FCC de cet appareil et risque de causer des interférences dépassant les limites établies par la FCC pour ce matériel. Il incombe à l'utilisateur de se procurer et d'utiliser un câble d'interface blindé avec cet appareil. Si le matériel est doté de plusieurs connecteurs d'interface, évitez de connecter des câbles à des interfaces inutilisées. Toute modification non expressément autorisée par le fabricant peut annuler la permission d'utilisation du matériel.

Pour les utilisateurs du Canada

CAN ICES-3(B)/NMB-3(B)

Sujet parent: [Avis](#)

Arbitrage exécutoire et recours collectifs

1. DIFFÉRENDS, ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE ET RENONCIATION À EXERCER DES RECOURS ET DES ARBITRAGES COLLECTIFS

1.1 Différends. Les dispositions du présent article 1 s'appliquent à tous les différends entre vous et Epson. Le terme « différend » doit être interprété de manière à donner le sens le plus large autorisé par la loi et inclut les différends, réclamations, controverses ou actions entre vous et Epson en lien avec le présent contrat, les produits de marque Epson (matériel et tout logiciel), ou toute autre opération conclue entre vous et Epson ou y ayant trait, qu'ils découlent d'un contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration, d'une fraude, d'un délit, d'un délit intentionnel, d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance, en droit ou en équité. UN « DIFFÉREND » N'INCLUT PAS LES RÉCLAMATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, ou plus précisément, toute réclamation ou cause d'action pour (a) la contrefaçon ou la dilution d'une marque de commerce (b) la violation d'un brevet (c) la violation du droit d'auteur ou son utilisation abusive ou (d) l'usurpation d'un secret commercial (une « réclamation en matière de propriété intellectuelle »). Vous et Epson reconnaissiez également, nonobstant le paragraphe 1.6, qu'un tribunal, et non un arbitre, peut décider si une réclamation ou une action constitue une réclamation en matière de propriété intellectuelle.

1.2 Arbitrage exécutoire. Vous et Epson acceptez de régler tous les différends par arbitrage exécutoire conformément aux dispositions du présent contrat. **L'ARBITRAGE SIGNifie QUE VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT À UN JUGE OU À UN JURY DANS LE CADRE D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE ET QUE VOS MOTIFS D'APPEL SONT RESTREINTS.** En vertu du présent contrat, l'arbitrage exécutoire sera administré par JAMS, une autorité reconnue à l'échelle nationale en matière d'arbitrage, conformément à son code de procédure en vigueur pour les conflits liés aux consommateurs, à l'exception de toutes les règles qui autorisent les actions collectives, les recours collectifs ou les arbitrages collectifs (pour plus de détails sur la procédure, consultez le paragraphe 1.6 ci-dessous). Vous et Epson comprenez et acceptez que (a) la loi Federal Arbitration Act (9 U.S.C. § 1 et suivants) régit l'interprétation et l'application du présent article 1 (b) que le présent contrat consigne une opération de commerce entre États et que (c) le présent article 1 demeurera en vigueur même après la résiliation du présent contrat.

1.3 Préparation à l'arbitrage et envoi d'un avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous et Epson devez chacun accepter de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours. Si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les soixante (60) jours, vous ou Epson pouvez entamer le processus d'arbitrage. L'avis de différend à l'intention d'Epson doit être envoyé à cette adresse : Epson America, Inc., ATTN : Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. (l'« adresse d'Epson »). L'avis de différend vous sera envoyé à votre adresse la plus récente dans les dossiers d'Epson. Pour cette raison, il est important de nous informer de tout changement d'adresse par courriel à l'adresse EAISLegal@ea.epson.com, ou par la poste à l'adresse d'Epson indiquée précédemment. L'avis de différend doit inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'envoie, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée

(l'« avis de différend »). Après avoir reçu l'avis de différend, vous et Epson vous engagez à agir de bonne foi pour tenter de résoudre le conflit avant de commencer l'arbitrage.

1.4 Cour des petites créances. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.

1.5 RENONCIATION D'ACTION COLLECTIVE, DE RE COURS COLLECTIF ET D'ARBITRAGE COLLECTIF. VOUS ET EPSON ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE PUISSE SOULEVER UN DIFFÉREND À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON COMME UN REQUÉRANT OU COMME MEMBRE D'UN GROUPE DANS UNE ACTION COLLECTIVE OU UN RE COURS COLLECTIF, Y COMPRIS LES RE COURS COLLECTIFS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX OU LES ARBITRAGES COLLECTIFS. LES ACTIONS COLLECTIVES, RE COURS COLLECTIFS, ARBITRAGES COLLECTIFS, LES POURSUITES PRIVÉES ET TOUTE AUTRE PROCÉDURE OÙ UN INDIVIDU AGIT EN TANT QUE REPRÉSENTANT SONT INTERDITS. EN VERTU DES PROCÉDURES D'ARBITRAGE DÉCRITES DANS CET ARTICLE, L'ARBITRE NE PEUT COMBINER OU CONSOLIDER PLUS D'UNE RÉCLAMATION D'UNE PARTIE SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES PAR LA PROCÉDURE D'ARBITRAGE.

1.6 Procédure d'arbitrage. Si vous ou Epson entamez le processus d'arbitrage, l'arbitrage sera régi par les règlements de JAMS, en vigueur au moment où l'arbitrage est initié, à l'exception de tous les règlements qui permettent l'arbitrage d'une action collective ou d'un recours collectif (les « règlements de JAMS »), et par les règles énoncées dans le présent contrat. On peut prendre connaissance des règlements de JAMS à <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Tous les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les conditions de ce contrat. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler tous les différends découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la formation du présent contrat ou y étant liés, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité du présent contrat est nulle ou annulable. Malgré cette vaste extension des pouvoirs de l'arbitre, un tribunal peut décider de ne se pencher que sur la question limitée visant à déterminer si une réclamation ou une cause d'action relève d'une réclamation en matière de propriété intellectuelle, ce qui est exclu de la définition du terme « différend » dans le paragraphe 1.1 ci-dessus. L'arbitre est habilité à accorder toute réparation qui serait offerte dans un tribunal en droit ou en équité. L'arbitre peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal, et peut accorder un jugement de constatation ou une mesure injonctive seulement à un requérant individuel et uniquement dans la mesure nécessaire pour fournir la réparation garantie par la réclamation individuelle de cette partie. Dans certains cas, les frais d'arbitrage peuvent dépasser les coûts de procédure de litige, et le droit d'obtenir la communication peut être plus limité dans la procédure d'arbitrage que devant les tribunaux. La décision de l'arbitre lie les parties et pourra être considérée comme un jugement dans n'importe quel tribunal compétent.

Vous pouvez décider de participer à des audiences d'arbitrage par téléphone. Les audiences d'arbitrage en personne doivent avoir lieu dans un endroit raisonnablement accessible à partir de votre résidence principale, ou à Orange County, en Californie, à votre discrétion.

- a) Introduction de la procédure d'arbitrage. Si vous ou Epson décidez d'aller en arbitrage pour régler un différend, les deux parties consentent à suivre la procédure suivante :
 - (i) Rédigez une demande d'arbitrage. La demande doit comprendre une description du différend et la réparation demandée. Vous pouvez trouver un exemple d'une demande d'arbitrage sur le site <http://www.jamsadr.com> (la « demande d'arbitrage »).
 - (ii) Envoyez trois exemplaires de la demande d'arbitrage, ainsi que les droits de dépôt appropriés à l'adresse : JAMS, 500 North State College Blvd., Suite 600, Orange, CA 92868, U.S.A.
 - (iii) Envoyez un exemplaire de la demande d'arbitrage à l'autre partie (à la même adresse que l'avis de différend), ou selon ce que les parties auront convenu.
- b) Formule de l'audience. Pendant l'arbitrage, la somme de toute offre de règlement ne doit pas être divulguée à l'arbitre avant que celui-ci ne convienne de la somme, s'il y a lieu, à laquelle Epson ou vous avez droit. Le partage ou l'échange de renseignements non confidentiels se rapportant au différend peuvent être autorisés pendant l'arbitrage.
- c) Frais d'arbitrage. Epson doit payer ou, s'il y a lieu, vous rembourser tous les frais de dépôt et d'arbitre de JAMS pour un arbitrage entamé (par vous ou par Epson), conformément aux dispositions du présent contrat.
- d) Décision en votre faveur. Pour ce qui est des différends dans lesquels vous ou Epson réclamez 75 000 \$ ou moins en dommages-intérêts à l'exclusion des honoraires d'avocat et frais engagés, si la sentence de l'arbitre vous octroie une réparation d'un montant plus élevé que la dernière offre écrite d'Epson dans le but de régler le différend, le cas échéant, Epson s'engage à : (i) vous payer le montant le plus élevé entre 1 000 \$ et le montant de la réparation (ii) vous payer le double du montant de vos honoraires d'avocat raisonnables, le cas échéant, et (iii) vous rembourser les frais (y compris les honoraires et coûts d'experts témoins) ayant été engagés raisonnablement par votre avocat pour l'analyse, la préparation et la présentation du différend en arbitrage. Sauf entente à l'effet contraire conclue par écrit entre vous et Epson, l'arbitre déterminera le montant des frais, des coûts et des dépenses à être payés par Epson conformément au présent alinéa 1.6d).
- e) Honoraires d'avocat. Epson ne réclamera pas les honoraires d'avocat et les dépenses engagées pour tout arbitrage entamé à propos d'un différend lié au présent contrat. Votre droit d'obtenir le remboursement des honoraires d'avocat et des dépenses énoncé à l'alinéa 1.6d) ci-dessus ne limite pas vos droits d'obtenir le remboursement des honoraires d'avocat et des dépenses en vertu des lois applicables.

1.7 Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation des procédures d'action collective ou de recours collectif mentionnées dans le présent contrat en adressant une lettre à l'adresse

d'Epson dans les trente (30) jours à compter de votre acceptation du présent contrat (y compris l'achat, le téléchargement, l'installation de logiciel ou toute autre utilisation applicable des appareils, produits et services d'Epson) dans laquelle figurent (i) votre nom (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation des procédures d'action collective et de recours collectif indiquées dans le présent article 1. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.

1.8 Modifications apportées à l'article 1. Nonobstant toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, vous et Epson convenez que si Epson modifie la procédure de règlement des différends et les dispositions de la renonciation à toute action collective ou recours collectif dans le présent contrat (sauf en cas de modification de l'adresse d'Epson), Epson obtiendra votre consentement relativement à la modification applicable. Si vous n'acceptez pas de façon expresse la modification applicable, vous convenez d'arbitrer tout différend entre les parties en fonction du libellé du présent article 1 (ou de résoudre les différends conformément au paragraphe 1.7, si vous vous êtes retiré en respectant le délai de rigueur pour ce faire à compter de votre acceptation initiale du présent contrat).

1.9 Dissociabilité. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article 1 est déclarée inexécutoire, cette disposition est retirée et le reste du présent contrat demeure en vigueur. **Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'intenter des actions collectives ou des recours collectifs conformément au paragraphe 1.5. Cela signifie que si le paragraphe 1.5 est jugé inexécutoire, la totalité de l'article 1 (mais seulement l'article 1) sera nulle.**

Sujet parent: [Avis](#)

Marques de commerce

Epson® et PowerLite® sont des marques déposées et EPSON Exceed Your Vision est un logotype déposé de Seiko Epson Corporation.

PrivateLine® est une marque déposée d'Epson America, Inc.

Avis général : les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à titre d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.



Sujet parent: [Avis](#)

Avis sur les droits d'auteur

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de conserver dans un système central ou de transmettre le contenu de cette publication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans la permission écrite préalable de Seiko Epson Corporation. L'information contenue dans la présente ne peut être utilisée qu'avec ce produit Epson. Epson décline toute responsabilité en cas d'utilisation de cette information avec d'autres produits.

Ni Seiko Epson Corporation ni ses sociétés affiliées ne peuvent être tenues responsables par l'acheteur de ce produit ou par des tiers de tout dommage, pertes, frais ou dépenses encourus par l'acheteur ou les tiers suite à : un accident, le mauvais usage ou l'usage abusif de ce produit, ou de modifications, réparations ou altérations non autorisées du produit, ou (sauf aux É.-U.) du manquement à respecter strictement les instructions d'utilisation et d'entretien de Seiko Epson Corporation.

Seiko Epson Corporation décline toute responsabilité en cas de dommages ou de problèmes découlant de l'utilisation d'options ou de produits consommables autres que les produits désignés comme produits d'origine Epson ou comme produits approuvés pour Epson par Seiko Epson Corporation.

L'information contenue dans ce guide peut être modifiée sans préavis.

[Note concernant l'utilisation responsable du matériel protégé par les lois sur les droits d'auteur](#)

[Attribution du droit d'auteur](#)

Sujet parent: [Avis](#)

Note concernant l'utilisation responsable du matériel protégé par les lois sur les droits d'auteur

Epson encourage les utilisateurs de ses produits à faire preuve de responsabilité et à respecter les lois sur les droits d'auteur. Dans certains pays, la loi permet une reproduction ou réutilisation limitée de matériel protégé dans certaines circonstances, mais ces dernières sont parfois moins étendues que le croient certaines personnes. Pour toute question relative aux droits d'auteur, communiquez avec votre conseiller juridique.

Sujet parent: [Avis sur les droits d'auteur](#)

Attribution du droit d'auteur

© 2020 Epson America, Inc.

11/20

CPD-60350

Sujet parent: [Avis sur les droits d'auteur](#)